Image not found or type unknown

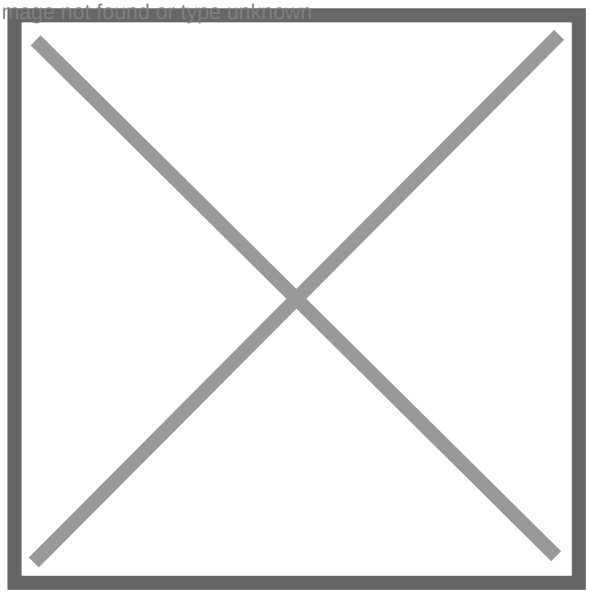

Quel sont les suites après une déposition de plainte ?

Par **emi2**, le **05/05/2016** à **09:58**

Bonjour,

J'ai fait une déposition de plainte en décembre suite à une agression de mon ex. et j'ai fait une main courante pour harcèlement et menace de mort de la part de sa petite amie actuelle.

A ce jour, je n'ai toujours pas de réponse sachant que j'ai vue un médecin légiste et qu'il y'a des témoins.

J'aimerai savoir quand est-ce que j'aurais une réponse ? et est-ce que mon ex-compagnon aura une sanction ? si oui laquelle ?
Est-ce que je peux demander des dommages-intérêts ? et à qui ?

Car aujourd'hui encore, je fais des crises de panique, je me suis même évanouie, et j'aimerai vraiment qu'il y ait des conséquences de ses actes car je suis au plus mal.

Merci bien.

Par **Tisuisse**, le **05/05/2016** à **11:20**

Bonjour,

Votre dépôt de plainte doit s'accompagner d'une "constitution de partie civile". Vous avez donc tout intérêt à prendre un avocat, au besoin via l'aide juridictionnelle, et à demander à votre avocat de faire le nécessaire dans ce sens.

Par **emi2**, le **05/05/2016** à **11:39**

merci beaucoup ! par contre je suis étudiantes c'est possible d'avoir un avocat commis d'office ou je ne sais pas gratuit

Par **emi2**, le **05/05/2016** à **11:44**

et une autre questions il y'a un délais pour faire ça ? vue que cet hitoire date du 12 décembre, ce n'est pas tard si je contacte un avocat d'ici la semaine prochaine ?

Copyright © 2024 Experatoo.com - Tous droits réservés